

ETRE ADMINSTRATEUR-RICE D'UNE ASSO : QUELLES RESPONSABILITÉS ?



ORGANISATEUR : MAISON DES ASSOCIATIONS D'AMIENS MÉTROPOLE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION

 Initiation

 Gratuit

 2h

 En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

La responsabilité d'un dirigeant associatif est souvent méconnue et peut freiner l'engagement. Mais qu'en est-il vraiment ? Quels risques quand on gère une association et comment s'en protéger ?

Objectif :

Avoir conscience des responsabilités qui incombent aux dirigeants bénévoles

Contenu :

Responsabilité civile et pénale

Les situations où la responsabilité des bénévoles est engagée

Comment protéger son association, ses dirigeants et ses bénévoles

DATE(S) DE LA FORMATION

10 octobre 2023

18H00-20H00

POUR S'INSCRIRE

-  0322925059
-  contact@maam.fr
-  <https://www.maam.fr/agenda/maam>

STRUCTURE FORMATRICE

-  Maison des associations d'Amiens métropole
-  Voir la présentation de cette structure